

MEURTHE-ET-MOSELLE Chasse

Renard : les défenseurs entendus

La préfecture n'a pas pris d'arrêté d'autorisation de tir de nuit des renards, au grand dam de la fédération des chasseurs 54. Le collectif renard grand Est a semble-t-il apporté les arguments qu'il fallait...

Victoire pour le collectif renard grand Est ! Aucun arrêté préfectoral n'autorisera, cette année, le tir de nuit des renards en Meurthe-et-Moselle.

La demande émanait pourtant de la fédération des chasseurs de Meurthe-et-Moselle (FDC 54), généralement entendue par les autorités administratives. Mais non. Au terme d'une consultation publique de plusieurs semaines, la préfecture a fait savoir qu'il n'y aura pas d'arrêté. La chasse au renard demeure néanmoins autorisée toute l'année, de jour, même en période de reproduction.

« La FDC 54 n'a pas été en mesure d'apporter des justifications sur les incohérences que nous avons relevées dans son dossier, et certains éléments de fond apportés ont fait pencher la

balance en faveur du renard », se félicite Franck Vigna, du collectif renard grand Est.

« Il ne sert à rien de vouloir faire diminuer les populations de renards en les chassant. On n'arrive pas à faire baisser le nombre de renards de cette manière. Des études montrent que les populations de renards s'autorégulent. Quand il y a trop de renards sur un territoire donné, ils arrêtent de se reproduire », assure Franck Vigna, citant l'exemple du Luxembourg « où il n'y a pas de surpopulation de renards alors qu'on ne les chasse pas... »

La FDC 54 reviendra à la charge à l'automne

Et d'expliquer que « si on chasse trop les renards, cela crée un déséquilibre dans la nature. Une étude de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, montre que plus on s'acharne sur les renards, plus le taux de maladies qu'ils véhiculent augmente ! »

La fédération de chasse de Meurthe-et-Moselle n'a évidem-



« Quand il y a trop de renards sur un territoire donné, ils arrêtent de se reproduire », assure Franck Vigna, du collectif renard Grand Est. Photo DR

ment pas le même point de vue. « Les associations de défense racontent n'importe quoi ! La préfecture a trop pris en considération les remarques d'un professeur d'université qui n'est, en fait, pas un spécialiste », dé-

nonce Patrick Massenet, président de la FDC 54.

Et d'affirmer que « contrairement à ce que racontent les associations de défense, les populations de renards ne s'autorégulent pas. Il faudrait un prédateur

pour qu'elles se régulent. Et le seul prédateur, c'est l'homme... »

Patrick Massenet annonce que la FDC 54 renouvellera sa demande d'autorisation de tir de nuit des renards dès l'automne.

Philippe MERCIER